ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18*ter*(2) a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

I. Office qui notifie la décision:

Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI)
rue Andrei Doga, no. 24 / 1,
MD-2024, Chişinău,
République de Moldova

Téléphone : **(37322) 40-05-41**

Télécopieur : **(37322) 44-01-19**

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: **0999045**

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision:
Zentiva, a.s., Nitrianska 100, SK-920 27 Hlohovec, Slovaque.

IV.

☒ - Protection pour tous les produits et/ou services

Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés (règle 18*ter*.2)i))

☐ - Protection pour une partie seulement des produits et/ou services

Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18*ter*.2)ii)) :

☐ - Admise avec la limitation suivante:

V. Recours contre la décision peut-être présenté:

☐ - Conformément à l'art.47(1) de la Loi No. 38/2008 en cas de désaccord sur la décision les parties peuvent, dans les deux mois à partir de la date de réception de la décision, faire appel de celle-ci auprès de la Commission de recours de l'office.

☐ - Conformément à l'art. 48(4) de la Loi No. 38/2008 en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en justice contre cette décision.

☐ - assistance d'un mandataire local obligatoire (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008)

VI. Date à laquelle la décision a été prononcée: **2011-09-22**

VII. Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononcé la décision:

AGEPI
DEPARTAMENTUL MĂRCI, MODELE ŞI DESENE INDUSTRIALE